



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E40677

VALABLE JUSQU'AU 09/09/2024

ÉDITÉ LE 21/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1996

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL B 431685387 B 431685387

Siret : 431 685 387 00026

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 2107570

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP C19470Q1247000/001 448676/22

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP C19470Q1247000/001 448676/22

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2022

Raison sociale : IANNACE

92 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
94320 THIAIS

Téléphone : 01 46 82 30 52

Portable :

Site Internet : www.iannace-couverture.fr

E-mail : iannace.couverture@free.fr

Responsabilité légale :
RENZULLI ANTONIETTA GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax :

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	01/04/2021
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	08/09/2022
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	01/04/2021
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	01/04/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/04/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.